

Masques dans les transports, filtrage: le plan de Valérie Pécresse pour déconfiner l'Île-de-France

bfmtv.com/politique/masques-dans-les-transports-filtrage-le-plan-de-valerie-pecresse-pour-deconfiner-l-ile-de-france-1906525.html

Clément Boutin

3 mai
2020



"Je veux lancer ici un signal d'alarme et un appel à la mobilisation générale." Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France et de son autorité organisatrice des transports en commun, a dévoilé, dans **Le Journal du Dimanche (JDD)**, ses mesures pour déconfiner sa région. En particulier, pour organiser le déconfinement des transports qui sera "un parcours du combattant", selon ses mots.

"Sa réussite dépendra de plusieurs contraintes, comme le port du masque, le nettoyage et la désinfection. Mais le plus gros défi, colossal celui-là, concerne les moyens à mettre en œuvre pour respecter la distanciation sociale avec la nécessité de filtrer les entrées. Je demande le concours des forces de l'ordre pour y parvenir. Si l'épidémie repartait, nous risquerions un reconfinement", a-t-elle expliqué, ce dimanche, dans l'hebdomadaire.

Masques et gel hydroalcoolique dans les transports

En raison de **l'obligation de porter un masque dans les transports en commun**, annoncée par Edouard Philippe **lors de son allocution à l'Assemblée nationale**, Valérie Pécresse se dit "en capacité de distribuer des masques chirurgicaux pour tous les voyageurs aux entrées des gares pendant les trois premières semaines du déconfinement".

"Par ailleurs, Île-de-France Mobilités, que je préside, a commandé 2 millions de masques en tissu qui seront distribués aux détenteurs d'un passe Navigo, disponibles aux guichets. Enfin, tous les points de vente du réseau, ainsi que les distributeurs automatiques, proposeront les masques chirurgicaux au prix fixé par Bercy de 95 centimes", a-t-elle précisé.

Concernant le gel hydroalcoolique, elle a assuré avoir demandé à la RATP et à la SNCF, par la voix d'Île-de-France Mobilités, "de déployer 300 distributeurs automatiques de gel hydroalcoolique en libre-service dans les gares et les stations de métro les plus fréquentées". Ils seront également installés dans certains bus. "Des flacons de gel seront aussi en vente partout", a-t-elle affirmé.

Pour les passagers qui ne porteraient pas de masques, Valérie Pécresse a indiqué avoir demandé "au gouvernement que l'amende soit la même que pour le confinement, soit 135 euros".

Distanciation sociale et limitation du flux de passagers

Pour la présidente de la région Île-de-France, le respect la distanciation sociale dans les transports en commun est un défi "immense". Près de 5 millions de personnes les empruntent chaque jour. Un chiffre qui doit être réduit à "1,5 ou 2 millions" de voyageurs, répartis sur la journée et "à condition d'avoir une offre à 100 %, ce qui ne sera pas le cas au démarrage".

"Un bus qui transporte 60 passagers ne pourra plus en accueillir qu'une vingtaine. Un métro de 700 places, pas plus de 180. Un RER A de 2500 places, seulement 800. Pour répartir les passagers, nous avons demandé aux opérateurs un marquage au sol pour les personnes debout et de condamner une place assise sur deux", a-t-elle détaillé dans le JDD.

Enfin, pour éviter un afflux de passagers, Valérie Pécresse a souligné qu'il "faudra filtrer les entrées de chaque grande gare ou station", nécessitant "un renfort de 5000 forces de sécurité".

Télétravail et attestation employeur obligatoire

Valérie Pécresse a appelé les Franciliens à "rationner leur usage des transports en commun" pour "le limiter à ceux qui n'ont pas d'autres options". Le recours au télétravail est donc fortement conseillé.

"Avec l'État, nous proposons que 100 % des salariés qui sont aujourd'hui en télétravail ne retournent pas au bureau la semaine du 11 mai. Nous voulons tendre vers un objectif de 90 % la deuxième semaine, puis 80 % jusqu'à l'été", a-t-elle ajouté.

La présidente du parti politique Soyons Libres a également demandé à l'Etat de rendre obligatoire une attestation employeur pour les salariés qui utilisent les transports en commun.

"Il faudra qu'elle mentionne le créneau horaire autorisé. [...] Cette attestation doit pouvoir être contrôlée pour que ceux qui n'en ont pas soient refoulés à l'entrée des gares et des stations, et son absence, verbalisée à hauteur de 135 euros", a-t-elle précisé.

Des aides pour les grandes et petites entreprises

Enfin, Valérie Pécresse a annoncé la mise en place de plusieurs aides économiques pour les entreprises de toutes les tailles.

Un prêt à taux zéro, allant de 10.000 à 300.000 euros, va être lancé dès la semaine prochaine "sans garantie personnelle du dirigeant, grâce à la garantie de la Région et avec deux ans de différé de remboursement", a expliqué la présidente de la région Île-de-France.

"L'objectif est d'accorder ce 'prêt rebond' à 3000 entreprises de moins de 250 salariés"

Une aide aux toutes petites entreprises du BTP, aux cafés, aux restaurants et aux associations sera également mise en place "d'ici à la fin mai". Il s'agira d'une avance remboursable baptisée "résilience" à taux zéro, avec deux ans de différé de remboursement, pour tous ceux qui se sont vu refuser un prêt bancaire.